



Droit de garde, démarche pour récupérer mon fils

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:40**

sa fait 2ans que j ai pas vue mon fils vue que sa mère et parti avec lui sans me laisser d adresse ni de telephone ou la joindre en me connectan sur internette et en fessant des recherche sur elle g pue retrouver un numero de telephonne et la region ou elle habite quel son les demarches que je pourai entreprendre pour pouvoir revoir mon fils ? ayant la crainte que si je prend directement contacte avec elle par telephone quel parte a nouveaux je voudrai savoir les demarche a suivre pour que tt se passe bien merci d avance

Par **MATOUBA_474_old**, le **21/05/2007** à **19:14**

Bonjour,

La première chose à faire consistera à vous procurer l'adresse exacte de la mère de votre enfant, en cas de difficultés, je vous invite à vous rapprocher du commissariat de son domicile qui pourra vous éclairer sur la démarche à suivre.

Vous ne précisez pas si cet enfant est né au cours ou hors mariage, auquel cas vous devez l'avoir reconnu.

Je partirai du principe que votre paternité est établie.

Je vous invite à vous rapprocher d'un avocat qui pourra vous indiquer et présenter une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales compétent afin d'obtenir un droit de visite et

d'hébergement.

Cette démarche peut être effectuée sans avocat, le Tribunal de GRANDE INSTANCE compétent pourra vous fournir un imprimé ainsi que la liste des pièces demandées.

J'espère que ma réponse vous aidera.

COURAGE